



Cercle de Natation Diekirch | B.P. 79 | L-9201 Diekirch

www.cndiekirch.lu | contact@cndiekirch.lu

follow us >  CNDiekirch

Diekirch, le 21 septembre 2020

COVID-19 - Protocole spécifique

pour la participation aux séances de natation, école de natation, water-polo et aquagym, organisées par le Cercle de Natation Diekirch

- Les règlements en vigueur émis par la commune et la FLNS s'appliquent.
- Chaque membre du Cercle de Natation Diekirch ou son tuteur doit avoir signé le document « Respect des Protocoles » pour pouvoir participer aux activités sportives du club.
- C'est la responsabilité de l'entraîneur respectif de vérifier que seules des personnes autorisées participent aux entraînements et de s'assurer que les règles applicables sont respectées.
- Si une personne ne respecte pas les règles, elle sera demandée par l'entraîneur de quitter le complexe sportif et pourra être exclue des activités du club pour une période de temps.
- À l'exception de la zone autour de la piscine, des douches et du chemin d'accès aux vestiaires après la douche, le port d'un masque est obligatoire.
- Dans la zone autour de la piscine et où il n'est pas possible de porter le masque, la règle de distance de 2 mètres s'applique.
- L'entrée pour les entraînements avant 19h se fait par l'entrée principale. À l'entrée, vous devez porter un masque qui couvre votre bouche et votre nez et vous devez désinfecter vos mains. L'entraîneur et les enfants vont ensemble vers le vestiaire.
- L'entrée pour les entraînements à partir de 19h se fait par l'entrée sur le côté ouest du complexe sportif. À l'entrée, vous devez porter un masque qui couvre votre bouche et votre nez et vous devez désinfecter vos mains. Ensuite vous rendre directement au vestiaire prédéterminé.
- Les nageurs et ceux du water-polo sont autorisés à utiliser les vestiaires suivants: Vestiaire « E » (Hommes) et Vestiaire « F » (Femmes). Ils n'utilisent que les douches et les sanitaires du côté du plongeur (ouest).



Cercle de Natation Diekirch | B.P. 79 | L-9201 Diekirch

www.cndiekirch.lu | contact@cndiekirch.lu

follow us >  CNDiekirch

- Les participantes de l'aquagym sont autorisées à utiliser les vestiaires « A » et « B ». Elles n'utilisent que les douches et les sanitaires du côté du stade (est).
- Les baigneurs sont tenus de prendre une douche au savon avant d'accéder à la zone de la piscine.
- Dans la piscine elle-même, les règles suivantes sont applicables aux groupes d'entraînement:
 - o Pour la natation et lors de la pratique du water-polo la règle de distance ne s'applique pas.
 - o Lors de l'Aquagym, la règle de distance de 2 mètres doit être respectée.
 - o Pour les périodes des entraînements, meetings et matches, la capacité maximale de la piscine est déterminée par la FLNS. Basé sur l'amendement au protocole du 28 août, et jusqu'à révocation, les capacités suivantes s'appliquent pour une piscine de 25m:

âge	max. personnes par couloir	max. personnes dans la piscine
≤ 9 ans	12	60
10-13 ans	10	50
≥ 14 ans	8	40

- Sauf indication contraire par des responsables ou entraîneurs du club, les marquages et fléchages visuels sont à respecter.
- Selon les possibilités des infrastructures et de l'organisation, il est à éviter que les différents groupes d'entraînements se croisent. Ceci vaut également pour les contacts entre les groupes d'entraînements et les clients de la piscine pendant les horaires d'ouverture.
- L'utilisation des sèche-cheveux (y compris privé) sont interdit dans tout le bâtiment.
- Après vous êtes habillé, ne vous attardez pas, mais quittez le bâtiment en empruntant le chemin le plus court.

Le comité du Cercle de Natation Diekirch